

COMPTE-RENDU D'ACTION

COMMUNE DE FLEURY D'AUDE



REMISE EN ETAT DES VELOS DE L'ECOLE PRIMAIRE ANDRE MALRAUX

Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral

9 rue Nicolas Leblanc - 11100 Narbonne – Tél : 04 68 42 45 27 - Email : contact@ideal-asso.eu – Site : www.ideal-asso.eu





SOMMAIRE

DOSSIER ADMINISTRATIF	2
Convention	2
Contexte du projet	3
Situation géographique	4
Historique	5
TRAVAUX RÉALISÉS	6
Installation de l'atelier	6
Remise en état des vélos	7
Visite des enfants de l'ALAE de Fleury d'Aude	8
LEXIQUE.....	9



DOSSIER ADMINISTRATIF

Convention

CONVENTION DE PARTENARIAT CHANTIER D'INSERTION
Fleury d'Aude

ENTRE
L'Association I.D.E.A.L., Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral
Site 9 rue Nicolas LEBLANC – 11100 – NARBONNE nommée IDEAL,
Représentée par sa directrice, Madame Céline MONGELLI-GARABEDIAN,
N° SIRET: 398 254 367 000 61

ET
La Commune de Fleury-d'Aude,
Site 4, Boulevard de la République – 11560 Fleury-d'Aude,
Représentée par son Maire, Monsieur Guy SIE

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :
Dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et sur le territoire de ses collectivités locales adhérentes, l'association I.D.E.A.L. établit un partenariat local avec la commune de Fleury-d'Aude qui accepte de fournir deux supports pédagogiques à un chantier d'insertion. Ces supports sont décrits dans l'article 2 de cette convention.




IDEAL a pour objectif de conduire à un emploi stable et durable ou une formation qualifiante des personnes en situation d'exclusion professionnelle (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux, jeunes en difficulté d'insertion, parents isolés, personnes handicapées) en leur proposant un support d'insertion.

La Commune de Fleury-d'Aude atteste que les travaux à réaliser n'auraient pas été faits en dehors de cette action d'insertion et qu'il n'y a donc pas de concurrence déloyale avec le secteur marchand.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION
La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût de l'action à réaliser, dénommée - Chantier d'insertion entretien parc vélos « de Fleury-d'Aude » et les modalités de la participation de la commune de Fleury-d'Aude.

Il s'agit de définir les termes de la mise en œuvre du chantier d'insertion qui est réalisé par l'association I.D.E.A.L.

Cette action est une étape de mise en situation de travail pour les salariés polyvalents d'IDEAL.

ARTICLE 2 : CONTENU TECHNIQUE DE L'ACTION
Le chantier d'insertion consiste à effectuer les travaux suivants :
Entretien du parc vélos de la commune (26 vélos concernés) selon le calendrier 2018 suivant :

1 passage semaine 2 ou 3
1 passage semaine 16 ou 17
1 passage semaine 36 ou 37
Le calendrier sera susceptible d'être modifié sur demande de l'une ou l'autre des parties

Lors de la première intervention, l'équipe « Mécanique 2 roues » (M2R), effectuera le préventif crevaison dans tous les pneus des vélos.
Le coût de ce préventif pour l'ensemble du parc est de 26 x 11,90 € soit 309,40 € TTC.

ARTICLE 3 : MAITRISE D'OUVRAGE
La commune de Fleury-d'Aude est maître d'ouvrage de l'opération. Elle en assure également la Maîtrise d'œuvre.




L'association I.D.E.A.L. est responsable de la réalisation du projet et perçoit les financements du Grand Narbonne, du Département de l'Aude, de l'État, du FSE et de la commune de Fleury-d'Aude.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
La commune de Fleury-d'Aude participe à l'action selon les modalités suivantes :

- Elle prend en charge l'achat et l'approvisionnement de l'ensemble des matériaux/matériels nécessaires au chantier, notamment : les kits prévention crevaison de démarrage (voir article 2), puis tout autre consommable nécessaire à l'entretien et/ou à la réparation des vélos. Si c'est IDEAL qui doit faire les achats préalablement aux interventions, IDEAL restituera à l'emploi l'usage.
- Elle met à disposition d'IDEAL un local sécurisé, à proximité immédiate de chaque chantier, pourvu de sanitaires conformément à l'article R 4228-5 du code du travail, pour permettre aux salariés de revêtir leurs tenues de chantier, de se restaurer le midi, et de stocker le petit matériel de chantier.
- Elle met à disposition ou loue le gros matériel (tractopelle, camion benne, compacteur...) si nécessaire à la réalisation du chantier.

L'association I.D.E.A.L. met en œuvre l'action selon les modalités suivantes :

- est l'employeur des salariés en Contrat à Durée Déterminée d'insertion (CDDI)
- assure l'encadrement technique et le respect des règles de sécurité du chantier,
- fournit le petit matériel de chantier : outils nécessaires à l'entretien des vélos.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION
- La présente convention est valable pour une période du 02 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

ARTICLE 6 : PARTICIPATION FINANCIÈRE
La commune de Fleury-d'Aude participera au financement de l'action sur les bases suivantes :
- voir articles 2 et 4


ARTICLE 7 : COMMUNICATION
L'action régie par la présente convention ne pourrait avoir lieu sans la participation financière de l'Europe via le Fonds Social Européen, de l'État (via l'UD 11 de la Direction), du Département de l'Aude, et de la Communauté d'Agglomération « Le Grand Narbonne ».

Toute communication relative à ce chantier devra donc à minima citer les financeurs et intégrer leurs logos.

Fait en 2 exemplaires originaux, le

Pour Pierre SOURIGNES, Président	Guy SIE, Maire de Fleury-d'Aude
Céline MONGELLI GARABEDIAN Directrice	

(Cachet, signature et paraphe chaque page SVF)





Contexte du projet

L'ALAE de la commune de Fleury d'Aude possède plusieurs vélos. Ces derniers sont mis à rude épreuve lors des sorties organisées et ont besoin d'un entretien régulier.

Ainsi, la mairie de Fleury d'Aude et la Directrice de l'ALAE « La Condamine », Madame Delphine BARDIN, ont pris contact avec IDEAL afin d'envisager que l'association s'occupe des réparations et de l'entretien des vélos. En effet, IDEAL possède un atelier « Mécanique 2 Roues » (M2R) qui reconditionne des vélos d'occasion afin de leur donner une deuxième vie.

De cet échange est née une convention. Celle-ci prévoit l'intervention de l'action M2R trois fois par an pour l'entretien des 26 vélos.

L'action M2R, encadrée par Philippe FABRO-JOAO, a mis en place un atelier éphémère dans un local mis à disposition par la mairie afin de réparer et entretenir les vélos le 24 janvier 2018.



Situation géographique



Vue aérienne du site (Google Maps)



Plan cadastral du site (Cadastre.gouv.fr)

Coordonnées GPS :

Latitude 43.227861 - Longitude 3.135315

Initiatives pour le **D**éveloppement de l'**E**mloi dans l'**A**ude Littoral

9 rue Nicolas Leblanc - 11100 Narbonne – Tél : 04 68 42 45 27 - Email : contact@ideal-asso.eu – Site : www.ideal-asso.eu



Historique

Fleury d'Aude est situé dans la région Occitanie, dans le département de l'Aude, entre Narbonne et Béziers, non loin de la frontière Espagnole.



Station balnéaire, nichée au creux du Golfe du Lion, la commune de Fleury allie trois sites formant un triangle : Fleury d'Aude, Saint-Pierre la Mer, Les Cabanes de Fleury.

La commune s'étend sur 5 127 hectares d'espaces sauvages, de garrigue et de vignes. Les Pérignanais, habitants de la commune, bénéficient d'environ 200 jours d'ensoleillement par an. La commune de Fleury d'Aude se distingue par sa configuration atypique.

Fleury d'Aude, le village vigneron autrefois appelé Pérignan, se caractérise par les pierres dont sont bâties les maisons du centre ancien.

La commune, située à peu près à égale distance des villes de Narbonne et Béziers (l'autoroute A9 dite *La Languedocienne* passant juste au nord du village), se trouve dans le parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.



TRAVAUX RÉALISÉS

L'intervention a été réalisée le 24 janvier 2018.

Installation de l'atelier

L'atelier M2R mobile s'est installé dans le local mis à disposition par la mairie de Fleury d'Aude.



L'équipe est venue avec tout le matériel et les outils nécessaires pour remettre en état les vélos : pinces coupantes, tournevis, gants, câbles de frein, clefs Allen, gel anti-crevaison, huile, burette à huile*, compresseur*...

* : confère lexique en fin de document



Remise en état des vélos

Les vélos sont fixés sur des pieds d'atelier afin de pouvoir travailler à hauteur d'homme en toute stabilité et sécurité.



Révision complète des vélos, réglages ou remise en état si besoin des freins, de la direction, de la transmission, des roues.

Contrôle des freins, patins, câbles et direction. Réglage et/ou remplacement de pièces si nécessaire.



Contrôle des roues : jantes, pneus et chambres à air. Réparation ou remplacement si nécessaire.

Visite des enfants de l'ALAE de Fleury d'Aude

Pour cette occasion, les enfants de l'ALAE et les animatrices Fanny et Manu sont venus poser des questions techniques et admirer le travail effectué par l'équipe M2R encadrée par Philippe FABRO-JOAO.



Les enfants ont pu poser des questions :

- Quelle est la différence entre les freins à disque et les autres ?
- Pourquoi y-a-t-il plusieurs plateaux ?
- Comment fonctionnent les freins ?
- ...

Philippe FABRO-JOAO a répondu à toutes les questions des enfants avec précision et pédagogie en se mettant en situation.

Il leur a aussi expliqué et rappelé les conseils et précautions d'utilisation des vélos, ainsi que les consignes de sécurité de base (casque, lumière, mode de fonctionnement).





LEXIQUE

Terme	Définition
Burette à huile	Petit récipient métallique muni d'un long tube effilé, dont on se sert pour verser l'huile de graissage dans les organes des machines.
Compresseur	Machine servant à comprimer un fluide compressible (par exemple de l'air) à une pression voulue.